

---

# *PROCÈS VERBAL*

*CONSEIL MUNICIPAL*

*DU 5 DECEMBRE 2024*

---



## SOMMAIRE

<b>I. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE.....</b>	<b>page 3</b>
<b>II. DELIBERATIONS</b>	
1. INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE	
A. FONCTIONNEMENT DES ASSEMBLEES	
APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 10 OCTOBRE 2024.....	page 3
B. INTERCOMMUNALITÉ	
- APPROBATION DU RAPPORT DE LA CLECT DU 30 NOVEMBRE 2023 CONSECUTIF AU TRANSFERT DES CHARGES LIEES A LA CONTRIBUTION AU SDIS (VERSION CORRIGÉE).....	page 4
- RAPPORT D'ACTIVITE 2023 DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE DISTRIBUTION D'ELECTRICITE DE LOIR-ET-CHER.....	page 5
2. URBANISME / DROIT DE PREEMPTION URBAIN	
DROIT DE PREEMPTION URBAIN - RENONCIATION - BIEN SITUE AU 11 QUAI DES COCHARDS.....	page 5 et 6
3. DOMAINE ET PATRIMOINE	
ACQUISITION DE LA PARCELLE CADASTRÉE SECTION A N°354.....	page 6 et 7
4. FINANCES LOCALES	
A. SUBVENTION	
- DEMANDE DE DETR/DSIL 2025 - CREATION DE LOGEMENTS AU 3 ET 5 RUE DU GUE EN CENTRE BOURG.....	page 7 et 8
- DEMANDE DE SUBVENTION DE DOTATION DE SOLIDARITE RURALE 2025 - CREATION DE LOGEMENTS AU 3 ET 5 RUE DU GUE EN CENTRE BOURG.....	page 9 et 10
- DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS D'ACCELERATION DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE « FONDS VERT » - FRICHES - CREATION DE LOGEMENTS AU 3 ET 5 RUE DU GUE EN CENTRE BOURG.....	page 10 et 11
- SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU ASCS COUFFY-SEIGY.....	page 12
- SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AUX AMIS DU VIEUX MONTRICHARD.....	page 12 et 13
- ADHESION « MEMBRE ASSOCIÉ » AU COMITE DE RANDONNEES LOIR ET CHER.....	page 13
B. FISCALITÉ	
REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC GAZ 2024.....	page 13 et 14
C. DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE	
DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N°3.....	page 14 et 15
<b>III. DECISIONS DE LA MAIRE.....</b>	<b>page 15 à 19</b>
<b>IV.DATES PROCHAINS CONSEILS ET COMMISSIONS.....</b>	<b>page 19</b>
<b>V. QUESTIONS DIVERSES.....</b>	<b>page 19 à 25</b>

L'an deux mil vingt-quatre, le 5 décembre, à 18 heures 15 minutes, le conseil municipal, régulièrement convoqué le 28 novembre 2024, s'est réuni à la Mairie dans la salle du conseil, en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Madame Françoise PLAT, maire. La convocation a été affichée le 29 novembre 2024.

Étaient présents : Mesdames Françoise PLAT - Yvette MASSET - Florence FOUSSIER - Claude DUVOUX- Evelyne CAIL et Messieurs Jean-Luc ESNAULT - Pascal BRAULT - Bruno MAZIOU - Pedro BÄCHLER - François VIGREUX- Benoit DEFFIE

Étaient absents excusés : Patrick MOREL - Annik MOREL ayant donné pouvoir à Françoise PLAT.

Était absent : Sylvain DECOURS

Madame Françoise PLAT, Maire, fait l'appel, le quorum étant atteint l'assemblée peut délibérer. Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121 - 7 du Code général des collectivités territoriales.

Madame Claude DUVOUX est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Françoise PLAT rappelle l'ordre du jour de la séance (sommaire).

## I. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Madame Claude DUVOUX est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

## II. DELIBERATIONS

### 1. INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE

#### A. FONCTIONNEMENT DES ASSEMBLEES

#### APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 10/10/2024

Madame Françoise PLAT, Maire, fait l'appel, le quorum étant atteint l'assemblée peut délibérer.

#### Décision

Les votes se décomposent ainsi :

Le procès-verbal de la séance du 10 Octobre 2024 est approuvé à l'unanimité.

#### Nombre de conseillers :

En exercice : 14

Présents : 10

Vote pour : 11

Vote contre : 0

Abstentions : 0

## B. INTERCOMMUNALITÉ

### - APPROBATION DU RAPPORT DE LA CLECT DU 30 NOVEMBRE 2023 CONSECUTIF AU TRANSFERT DES CHARGES LIEES A LA CONTRIBUTION AU SDIS (VERSION CORRIGÉE)

Madame Françoise PLAT, Maire, fait l'appel, le quorum étant atteint l'assemblée peut délibérer.

Vu les articles L1321-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article 1609 nonies C IV du Code Général des Impôts ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 27 juillet 2023 portant désignation du représentant de la commune à la CLECT ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 21 mars 2024 portant approbation du rapport de la clect du 30 novembre 2023 consécutif au transfert des charges liées a la contribution au sdis,

Le compte rendu de la CLECT du 30 novembre 2023 qui nous a été remis comportait une erreur. En effet, il est indiqué dans ce dernier que le calcul des charges transférées est revu sur la base des contributions 2022 du SDIS, or, les montants indiqués dans le tableau sont ceux de 2023. Cela ne correspond ni à la lettre ni à l'esprit de la délibération qui prévoyait bien que l'augmentation de la cotisation du Service Incendie devait être prise en charge par la Communauté de Communes et non par les communes.

Nous avons reçu une version modifiée du compte-rendu de la CLECT avec les montants SDIS 2022.

Le rapport joint modifié en annexe reprend les propositions de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) concernant les transferts de charges liés à la contribution au service de défense incendie et de secours (SDIS).

---

Conformément aux dispositions de l'article L5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, les conseils municipaux doivent approuver ce rapport, afin que la communauté de communes puisse fixer les attributions de compensation définitives.

Il est proposé au conseil municipal :

- D'approuver le rapport de la CLECT du 30 novembre 2023 (version corrigée) joint en annexe fixant les modalités de transferts de charges liés à la contribution au sdis.
- D'autoriser Madame la Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

### Décision

Les votes se décomposent ainsi :

Le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver le rapport de la CLECT du 30 novembre 2023 (version corrigée) joint en annexe fixant les modalités de transferts de charges liés à la contribution au sdis.

- D'autoriser Madame la Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

Nombre de conseillers :
En exercice : 14
Présents : 10
Vote pour : 11
Vote contre : 0
Abstentions : 0

## **- RAPPORT D'ACTIVITE 2023 DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE DISTRIBUTION D'ELECTRICITE DE LOIR-ET-CHER**

Madame Françoise PLAT, Maire, fait l'appel, le quorum étant atteint l'assemblée peut délibérer.

Conformément à la réglementation, Madame la Maire doit présenter au Conseil Municipal un rapport annuel.

Conformément à l'article L. 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le présent rapport rend compte des activités du SIDELC, et des missions de service public exécutées sous son contrôle au cours de l'année 2021.

Ce rapport est présenté au Conseil Municipal dans les 12 mois qui suivent la clôture de l'exercice pour les services transférés.

Après la délibération prenant acte de celui-ci, ledit rapport est mis à la disposition du public à la Mairie dans les 15 jours qui suivent.

Il est proposé au conseil municipal de prendre acte de la transmission du rapport au titre de l'année 2023 du SIDELC et de la communication faite en séance.

### **Décision**

Les votes se décomposent ainsi :

Le conseil municipal décide de prendre acte de la transmission du rapport au titre de l'année 2023 du SIDELC et de la communication faite en séance.

Nombre de conseillers :
En exercice : 14
Présents : 10
Vote pour : 11
Vote contre : 0
Abstentions : 0

## **2.URBANISME/ DROIT DE PREEMPTION URBAIN**

### **DROIT DE PREEMPTION URBAIN – RENONCIATION – BIEN SITUÉ AU 11 QUAI DES COCHARDS**

Madame Françoise PLAT, Maire, fait l'appel, le quorum étant atteint l'assemblée peut délibérer.

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 23 septembre 2024 instaurant et déléguant un Droit de Préemption Urbain sur les zones U, AU, 1AU et 2AU du Plan Local d'Urbanisme,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 26 mai 2020 autorisant la délégation de pouvoirs de la Maire, des attributions prévues à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, modifiée en date du 10/09/2020 et du 02/03/2023,

Vu la Déclaration d'Intention d'Aliéner n°04123924U0023, reçue le 14 novembre 2024, émanant de Maître Sylvie LEDRU, notaire à Saint Aignan (41), concernant le(s) bien(s) cadastré(s) :

D 1416 situé « 11, quai des Cochards »,

Considérant que ce bien n'entre pas dans les délégations de la Maire à la vue du montant de la transaction,

Considérant que l'acquisition de ce bien ne présente pas un intérêt communal,

Il est proposé au conseil municipal de renoncer à exercer son droit de préemption.

Françoise PLAT informe que ce bâtiment sera surement occupé pour une activité touristique de location saisonnière.

Depuis un an, une diminution du nombre de locations est observée.

### Décision

Les votes se décomposent ainsi :

Le conseil municipal décide à l'unanimité de renoncer à exercer son droit de préemption.

Nombre de conseillers :	
En exercice :	14
Présents :	10
Vote pour :	11
Vote contre :	0
Abstentions :	0

### 3.DOMAINE ET PATRIMOINE ACQUISITION DE LA PARCELLE CADASTRÉE SECTION A N°354

Madame Françoise PLAT, Maire, fait l'appel, le quorum étant atteint l'assemblée peut délibérer.

M Claude LEBERT souhaite vendre son terrain cadastré section A n°354.

Les crédits nécessaires seront ouverts au budget 2025.

Le propriétaire a donné son accord sur le prix.

Vu la réponse des domaines lors de notre demande d'estimation,

Il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver l'acquisition comme ci-dessous :

Parcelle	Propriétaire	Surface	Valeur vénale
A 354	Claude LEBERT	13728 m <sup>2</sup>	500,00 €

- et d'autoriser Madame la Maire ou l'Adjoint délégué à signer l'acte à intervenir, tous les frais et droits en résultant étant supportés par la Ville.

Françoise PLAT explique avoir reçu le propriétaire qui souhaite se séparer de cette parcelle.

Elle explique que ce terrain pourrait accueillir une retenue d'eau ou un étang qui absorberait le trop plein du ruisseau. Ça permettrait de désengorger le bourg et d'éviter les inondations.

Le service urbanisme nous a confirmé que le PLU actuel ne l'interdisait pas. Il nous conseille de se rapprocher du service de l'eau et de la biodiversité de la DDT pour connaître les recommandations spécifiques pour ce projet.

Jean-Luc explique ce terrain est contiguë à celui qui va accueillir l'ombrière.

Florence FOUSSIER dit que si l'étang actuel ne peut plus être alimenté par le bief il le pourrait par ce projet.

### Décision

Les votes se décomposent ainsi :

Le conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'approuver l'acquisition comme ci-dessous :

Parcelle(s)	Propriétaire	Surface	Valeur vénale
A 354	Claude LEBERT	13728 m <sup>2</sup>	500,00 €

Nombre de conseillers :	
En exercice :	14
Présents :	10
Vote pour :	11
Vote contre :	0
Abstentions :	0

- et d'autoriser Madame la Maire ou l'Adjoint délégué à signer l'acte à intervenir, tous les frais et droits en résultant étant supportés par la Ville.

Les crédits nécessaires seront ouverts au budget 2025.

## 5. FINANCES LOCALES

### A. SUBVENTIONS

#### - DEMANDE DE DETR/DSIL 2025 - CREATION DE LOGEMENTS AU 3 ET 5 RUE DU GUE EN CENTRE BOURG

Madame Françoise PLAT, Maire, fait l'appel, le quorum étant atteint l'assemblée peut délibérer.

Madame la Maire informe les conseillers municipaux que la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux est une subvention attribuée « en vue de la réalisation d'investissements ».

Parmi les opérations subventionnables à la DETR 2025 se trouvent :

Redynamisation des centres bourgs et des cœurs de villages

Le taux de subvention se situe entre 20 à 50 %.

Madame la Maire propose aux membres du conseil municipal, de déposer une demande de subvention au titre de la DETR/DSIL 2024 :

Redynamisation des centres bourgs et des cœurs de villages

Madame Françoise PLAT présente le projet. Il s'agit de créer 3 logements et de rénover le logement actuel que la commune vient d'acquérir au 5 rue du gué.

	H.T.
<b>NATURE DES DÉPENSES</b>	
Maîtrise d'œuvre	70 865.74 €
Études	17 314,00 €
Travaux	780 882.61 €
Imprévus (10 % maximum)	12 267,00 €
<b>MONTANT DE L'OPÉRATION</b>	<b>881 329.35 €</b>

Sources	Types d'aide	Montant prévisionnel	Taux
<b>Financements publics</b>			
État	DETR-DSIL	440 000,00 €	49.92 %
Département	DSR	50 000,00 €	5.67 %
Fonds vert	Fonds vert	170 000,00 €	19.29 %
Communauté de Communes Val de Cher Controis	Fonds de concours	38 557,00 €	4.37 %
<b>Auto-financement</b>			
Fonds propres		32 772,35 €	
Emprunt		150 000,00 €	
<b>Total HT</b>		<b>881 329,35 €</b>	

Il est proposé au conseil municipal :

- D'approuver le projet de création de logements au 3 et 5 rue du gué, pour un montant estimé à 881 329,35 € HT (études et imprévus compris).
- De solliciter auprès de Monsieur le Préfet, l'octroi d'une subvention en capital le plus élevé possible pour un montant de travaux et imprévus de 881 329,35 € HT, au titre de la DETR
- D'arrêter le plan de financement comme suit :  
440 000,00 € DETR ; 170 000,00 € FONDS VERT FRICHES ; 50 000,00 € DSR conseil départemental du Loir-et-Cher, 38 557,00 € fonds de concours Communauté de Communes Val de Cher Controis, 32 772,35 € d'autofinancement et 150 000,00 € d'emprunt.
- D'autoriser madame la Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.
- De certifier que le projet ne recevra aucun commencement d'exécution et s'engagent à ne pas débiter les travaux avant de recevoir la décision de Monsieur le Préfet.

*Françoise PLAT explique que cette demande concerne le projet de réhabilitation de la longère et du chai qui sera partiellement abattu.*

*Elle explique qu'il est important de demander les financements pour savoir si l'opération peut être réalisée ou pas.*

*Yvette MASSET intervient en expliquant que cela a déjà été dit auparavant et que les opérations ont été réalisées. Exemple : l'achat du hangar.*

*Françoise PLAT reprend en informant qu'il faut une délibération pour demander la subvention et que cela ne vaut pas commencement de travaux car il faudra de nouveaux délibérer sur ce point.*

*Elle relate la rencontre avec Monsieur le Sous-Préfet sur ce projet. Il nous a indiqué que nous ne pourrions pas récupérer la TVA car la commune percevra des loyers. La TVA devra donc être financée par la commune intégralement.*

*Il nous a indiqué qu'il pense que ce projet aura une subvention mais peut-être pas l'intégralité demandée car il ne connaît ni les dotations 2025 et le nombre de projets qui seront déposés.*

*Françoise PLAT explique que sans les subventions, les communes seraient limitées pour investir.*

## Décision

Les votes se décomposent ainsi :

Le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver le projet de création de logements au 3 et 5 rue du gué, pour un montant estimé à 881 329,35 € HT (études et imprévus compris).
- De solliciter auprès de Monsieur le Préfet, l'octroi d'une subvention en capital le plus élevé possible pour un montant de travaux et imprévus de 881 329,35 € HT, au titre de la DETR
- D'arrêter le plan de financement comme suit :  
440 000,00 € DETR ; 170 000,00 € FONDS VERT FRICHES ; 50 000,00 € DSR conseil départemental du Loir-et-Cher, 38 557,00 € fonds de concours Communauté de Communes Val de Cher Controis, 32 772,35 € autofinancement et 150 000,00 € d'emprunt.
- D'autoriser madame la Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.
- De certifier que le projet ne recevra aucun commencement d'exécution et s'engagent à ne pas débiter les travaux avant de recevoir la décision de Monsieur le Préfet.

### Nombre de conseillers :

En exercice : 14
Présents : 10
Vote pour : 11
Vote contre : 0
Abstentions : 0

Arrivée de M Benoit DEFFIÉ.

Françoise PLAT lui fait un bref résumé du début de la séance.

**- DEMANDE DE SUBVENTION DE DOTATION DE SOLIDARITE RURALE 2025 -  
CREATION DE LOGEMENTS AU 3 ET 5 RUE DU GUE EN CENTRE BOURG**

Madame Françoise PLAT, Maire, fait l'appel, le quorum étant atteint l'assemblée peut délibérer.

Le Président du Conseil Départemental a adressé un courrier nous informant d'un engagement financier du Conseil Départemental sous la forme d'une Dotation de Solidarité Rurale (DSR) 2025.

Madame la maire propose aux conseillers de procéder à la demande de cette DSR, concernant le projet de création de 3 logements et la rénovation du logement actuel au 3 et 5 Rue du Gué. Il est présenté une estimation s'élevant à 881 329,35 € HT SOIT 1 057 595.22 € TTC, décomposé ainsi :

	H.T.
<b>NATURE DES DÉPENSES</b>	
Maîtrise d'œuvre	70 865.74 €
Études	17 314,00 €
Travaux	780 882.61 €
Imprévus (10 % maximum)	12 267,00 €
<b>MONTANT DE L'OPÉRATION</b>	<b>881 329.35 €</b>

Madame la Maire rappelle qu'une demande de subvention DETR et FONDS VERTS a été déposée et que la DSR 2025 compléterait le financement.

Sources	Types d'aide	Montant prévisionnel	Taux
<b>Financements publics</b>			
Etat	DETR-DSIL	440 000,00 €	49.92 %
Département	DSR	50 000,00 €	5.67 %
Fonds vert	Fonds vert	170 000,00 €	19.29 %
Communauté de Communes Val de Cher Controis	Fonds de concours	38 557,00 €	4.37 %
<b>Auto-financement</b>			
Fonds propres		32 772,35 €	
Emprunt		150 000,00 €	
<b>Total HT</b>		<b>881 329,35 €</b>	

Il est proposé au conseil municipal :

- de déposer une demande pour attribution de la Dotation de Solidarité Rurale 2025 au profit du projet de création de 3 logements et la rénovation du logement actuel au 3 et 5 Rue du Gué pour une estimation atteignant la somme de 881 329,35 € HT,
- D'autoriser Madame la Maire à signer tous les documents utiles à cette démarche.

### Décision

Les votes se décomposent ainsi :

Le conseil municipal décide à l'unanimité :

- de déposer une demande pour attribution de la Dotation de Solidarité Rurale 2025 au profit du projet de création de 3 logements et la rénovation du logement actuel au 3 et 5 Rue du Gué pour une estimation atteignant la somme de 881 329,35 € HT,
- D'autoriser Madame la Maire à signer tous les documents utiles à cette démarche.

Nombre de conseillers :	
En exercice :	14
Présents :	11
Vote pour :	12
Vote contre :	0
Abstentions :	0

### **- DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS D'ACCELERATION DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE « FONDS VERT » - FRICHES - CREATION DE LOGEMENTS AU 3 ET 5 RUE DU GUE EN CENTRE BOURG**

Madame Françoise PLAT, Maire, fait l'appel, le quorum étant atteint l'assemblée peut délibérer.

Le Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires, aussi appelé « Fonds Vert », vise à accompagner les collectivités dans leur démarche de transition écologique et à accélérer cette dynamique.

Il est ainsi proposé au Conseil municipal de solliciter des financements pour l'année 2025, au taux le plus élevé, dans le cadre du « Fonds Vert » - friches.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la circulaire du Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires, en date du 14 décembre 2022, relative au déploiement du fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires,

Considérant que le « Fonds Vert » vise à accélérer la transition écologique des collectivités et à les accompagner dans leurs projets de performance environnementale, d'adaptation au changement climatique et d'amélioration du cadre de vie,

Considérant que la Commune de Seigy envisage de déployer un projet pouvant relever des mesures de soutien proposées par le « Fonds Vert » - Friches.

Le projet se décompose ainsi :

	H.T.
<b>NATURE DES DÉPENSES</b>	
Maîtrise d'œuvre	70 865.74 €
Études	17 314,00 €
Travaux	780 882.61 €
Imprévus (10 % maximum)	12 267,00 €
<b>MONTANT DE L'OPÉRATION</b>	<b>881 329.35 €</b>

Sources	Types d'aide	Montant prévisionnel	Taux
<b>Financements publics</b>			
Etat	DETR-DSIL	440 000,00 €	49.92 %
Département	DSR	50 000,00 €	5.67 %
Fonds vert	Fonds vert	170 000,00 €	19.29 %
Communauté de Communes Val de Cher Controis	Fonds de concours	38 557,00 €	4.37 %
<b>Auto-financement</b>			
Fonds propres		32 772,35 €	
Emprunt		150 000,00 €	
<b>Total HT</b>		<b>881 329,35 €</b>	

Il est proposé au conseil municipal :

- De solliciter l'aide financière de l'État au taux maximum, au titre du dispositif « Fonds Vert » - Friches, pour la démolition d'un chai et la création de 3 logements et la rénovation du logement actuel d'un montant de 881 329,35 € HT,
- D'autoriser le Maire à solliciter cette subvention auprès de l'État et à signer tout document y afférant.
- D'inscrire les dépenses correspondantes au budget communal 2025.

### Décision

Les votes se décomposent ainsi :

Le conseil municipal décide à l'unanimité :

- De solliciter l'aide financière de l'État au taux maximum, au titre du dispositif « Fonds Vert » - Friches, pour la démolition d'un chai et la création de 3 logements et la rénovation du logement actuel d'un montant de 881 329,35 €

#### Nombre de conseillers :

En exercice : 14  
Présents : 11  
Vote pour : 12  
Vote contre : 0  
Abstentions : 0

HT,

- D'autoriser le Maire à solliciter cette subvention auprès de l'État et à signer tout document y afférant.
- D'inscrire les dépenses correspondantes au budget communal 2025.

#### **- SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU ASCS COUFFY-SEIGY**

**Madame Françoise PLAT, Maire, fait l'appel, le quorum étant atteint l'assemblée peut délibérer.**

Madame la Maire rappelle aux conseillers municipaux que lors du conseil municipal du 10 octobre, elle avait évoqué une demande prochaine de subvention de l'Association sportive de Football Couffy-Seigy Ils vont prochainement remplacer deux éclairages du stade, mais il faut qu'ils louent un camion nacelle, et souhaitent demander à notre municipalité une subvention exceptionnelle de 700€, pour palier au coût de cette location.

Un dossier de demande de subvention a été déposé par celle-ci, qu'il convient d'étudier

Il est proposé au conseil municipal de participer ou non à hauteur de 200,00 € maximum sous réserve de produire un justificatif.

*Le devis présenté par l'association correspond à deux jours de location d'une nacelle.*

*Françoise PLAT dit qu'il faut faire un geste.*

*Florence FOUSSIER poursuit en indiquant que le club s'est engagé par une convention à intervenir sur le terrain multisports pour que la commune puisse bénéficier d'une subvention de l'Agence Nationale du Sport.*

*Benoit DEFFIÉ souhaite verser une subvention de 350,00 €, la moitié de ce qui est demandé.*

*Bruno MAZIOU demande si la commune de Couffy participe sur cette demande du Club.*

*Florence FOUSSIER répond que la commune de Couffy participe déjà à l'entretien du terrain.*

*Benoit DEFFIÉ demande à ce qu'Yvette MASSET s'informe auprès du Club des raisons d'une location sur 2 jours de la nacelle.*

#### **Décision**

Les votes se décomposent ainsi :  
Le conseil municipal décide de participer à hauteur de 200,00 € maximum sous réserve de produire un justificatif.

Nombre de conseillers :	
En exercice :	14
Présents :	11
Vote pour :	10
Vote contre :	2
Abstentions :	0

#### **- SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AUX AMIS DU VIEUX MONTRICHARD**

**Madame Françoise PLAT, Maire, fait l'appel, le quorum étant atteint l'assemblée peut délibérer.**

Lors du conseil municipal du 23 novembre 2023, il a été décidé de verser 340,00 € à l'association les amis du vieux Montrichard sur le budget 2024. Ce qui a été fait. Cela a permis de participer à l'achat du panneau installé à la Base des Couflons à SEIGY dans le cadre du chemin de mémoire de la ligne de démarcation de « Chissay/st Georges à noyers/st Aignan.

L'association des amis du vieux Montrichard demande au conseil municipal le versement de 200 euros pour la suite du projet : les impressions pour l'exposition sur la résistance dont l'inauguration est prévue pour le 8 mai 2025.

Il est proposé au conseil municipal de verser ou non cette subvention d'un montant de 200,00 €.

François VIGREUX informe le conseil municipal que la prochaine réunion sera en Janvier.

Cette exposition fait suite à la première qui était sur les passeurs. Ces derniers ont fondé les groupements de résistance. La prochaine exposition expliquera comment les groupements se sont constitués de façon individuelle au départ puis de manière organisée.

Françoise PLAT suggère que l'inauguration du 8 mai soit organisée l'après-midi car le matin les cérémonies de commémoration sont organisées.

### Décision

Les votes se décomposent ainsi :

Le conseil municipal décide à l'unanimité de verser cette subvention d'un montant de 200,00 €.

#### Nombre de conseillers :

En exercice : 14

Présents : 11

Vote pour : 12

Vote contre : 0

Abstentions : 0

### - ADHESION « MEMBRE ASSOCIÉ » AU COMITE DE RANDONNEES LOIR ET CHER

Madame Françoise PLAT, Maire, fait l'appel, le quorum étant atteint l'assemblée peut délibérer.

La commune organise la marche rose et souhaite publier dans le calendrier des randonnées, comme l'an passé.

Il est nécessaire d'adhérer pour permettre cette publication.

L'adhésion était de 55,00 € en 2024.

Il est proposé au conseil municipal d'adhérer pour l'année 2025

### Décision

Les votes se décomposent ainsi :

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'adhérer pour l'année 2025.

#### Nombre de conseillers :

En exercice : 14

Présents : 11

Vote pour : 12

Vote contre : 0

Abstentions : 0

## B. FISCALITÉ

### REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC GAZ 2024

Madame Françoise PLAT, Maire, fait l'appel, le quorum étant atteint l'assemblée peut délibérer.

Madame la Maire explique aux conseillers municipaux présents que, conformément aux articles L. 2333-84 et L. 2333-86 du Code Général des Collectivités Territoriales, ainsi qu'aux Décrets n° 2007-606 du 25 avril 2007 et 2015-334 du 25 mars 2015, le concessionnaire est tenu de s'acquitter auprès des communes, des redevances dues au titre de l'occupation du domaine public par les ouvrages de distribution de gaz naturel, comme décrit ci-dessous :

La Redevance d'Occupation du Domaine Public Gaz (RODP)

Après l'application des formules de revalorisation, la RODP est égale à 415,00 € en 2024 contre 407,00 € en 2023 contre 383,00 € en 2022 contre 372,00 € en 2021.

Il est proposé au conseil municipal de valider le montant de cette redevance, soit 415,00 € afin d'établir le titre de recette correspondant, au nom de GRDF.

### Décision

Les votes se décomposent ainsi :

Le conseil municipal décide à l'unanimité de valider le montant de cette redevance, soit 415,00 € afin d'établir le titre de recette correspondant, au nom de GRDF.

Nombre de conseillers :	
En exercice :	14
Présents :	11
Vote pour :	12
Vote contre :	0
Abstentions :	0

### C. DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N°3

Madame Françoise PLAT, Maire, fait l'appel, le quorum étant atteint l'assemblée peut délibérer.

Vu le vote du budget primitif en date du 4 Avril 2024,

Vu la décision modificative budgétaire N°1 du 27 juin 2024,

Vu la décision modificative budgétaire N°2 du 10 octobre 2024,

Vu les ajustements comptables nécessaires,

Madame la Maire explique et propose aux conseillers municipaux de procéder aux modifications de crédits nécessaires, mentionnées ci-dessous.

Sens	Section	Imputations	Avant	DM n°3	Après
			DM n° 3	DM n°3	DM n° 3
D	F	6817- dotations aux dépréciations des actifs circulants	0,00 €	+ 115,09 €	115,09 €
D	F	6184 - versement à des organismes de formation	6 000,00 €	- 115,09 €	5 884.91 €
D	I	10226 : taxe d'aménagement	0,00 €	+ 600,00 €	600,00 €
D	I	2111- Terrains nus	15 000,00 €	- 600, 00 €	14 400,00 €

#### Avant la DM n°3 :

**Total Fonctionnement : (équilibré) 1 091 219,00 €**

**Total Investissement : (équilibré) 778 662,00 €**

#### Après la DM n°3 :

**Total Fonctionnement : (équilibré) 1 091 219,00 €**

**Total Investissement : (équilibré) 778 662,00 €**

Il est proposé au conseil municipal :

- d'**APPROUVER** la décision modificative budgétaire n°3.
- d'**AUTORISER** Madame la Maire à signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

### Décision

Les votes se décomposent ainsi :

Le conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'**APPROUVER** la décision modificative budgétaire n°3.
- d'**AUTORISER** Madame la Maire à signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

Nombre de conseillers :
En exercice : 14
Présents : 11
Vote pour : 12
Vote contre : 0
Abstentions : 0

### III. DECISIONS DE LA MAIRE

#### a) DECISION 2024-92 : Changement de la porte du Bar

Considérant la nécessité d'entretenir les bâtiments,

Considérant les devis présentés par Franck BARRAS – MONNAIS AUTOMATISME – ELIOS,

La mission de changement de la porte du bar est confiée à :

FRANCK BARRAS – 18 AVENUE DU BLANC – 41110 SAINT AIGNAN

Cette mission s'élève à 3 930,00 € HT soit 4 716,00 TTC (avec l'option lasure de finition).

#### b) DECISION 2024-93 : vérification réglementaire du terrain multisport de la commune

Considérant l'obligation de contrôler le terrain multisport à l'ouverture et une fois par an,

Considérant le devis présenté par BUREAU VERITAS,

La mission de vérification réglementaire du terrain multisports est confiée à :

Bureau veritas – 8 ALLEE COLETTE DUVAL – 37 100 TOURS

Cette mission s'élève à 415,00 € HT soit 480,00 TTC (la première et troisième année).

240,00 € HT soit 288,00 € TTC (la deuxième année)

#### c) DECISION 2024-94 : Installation électrique à la distillerie (cuisine + WC)

Considérant les travaux en cours à la distillerie,

Considérant le devis présenté par RIOLAND FRANCK,

La mission d'installation électrique à la distillerie (cuisine + WC) est confiée à :

RIOLAND Franck – 6 RUE DE ROCHE – 41110 SEIGY

Cette mission s'élève à 411,00 € HT soit 493,20 TTC.

#### d) DECISION 2024-95 : fourniture et pose de modules Route de Galerne

Considérant la nécessité de gérer les eaux pluviales,

Considérant les devis présentés par FLTP LOCATION et ATP TRAVAUX PUBLICS

La mission de fourniture et pose de modules Route de Galerne est confiée à :

ATP -TRAVAUX PUBLICS – 26 ROUTE DE CHAVIGNY – 41400 FAVEROLLES SUR CHER

Cette mission s'élève à 13 880,00 € HT soit 16 656,00 TTC.

**e) DECISION 2024-96 : pose et dépose des illuminations de Noël 2024-2025**

Considérant l'impossibilité pour les agents d'effectuer cette démarche,

Considérant le devis de R2,

La mission de pose et dépose des illuminations de Noël est confiée à :

R2 L'ENERGIE D ECLAIRER – 80 RUE DE BLOIS – 41140 NOYERS SUR CHER

Cette mission s'élève à 1 330,00 € HT soit 1 596,00 TTC.

**f) DECISION 2024-97 : Location salle polyvalente du 30 et 31 août 2025**

Vu le règlement intérieur de la salle polyvalente,

Vu la délibération du conseil municipal N°77/2023 en date du 23 novembre 2023 relatif aux tarifs communaux pour l'année 2024.

Il est conclu entre la commune de Seigy et XXXX, un contrat de location de la salle des fêtes du 30 et 31 août 2025.

L'occupation des biens est de 435€ (sous réserve d'augmentation au 1<sup>er</sup> janvier)

**g) DECISION 2024-98 : Renonciation au Droit de Prémption Urbain sur les biens D 1439 et D 1441**

Vu la Déclaration d'Intention d'Aliéner n°04123924U0019, reçue le 23 octobre 2024, émanant de Maître Thibaut ROBERT, notaire à Saint Aignan (41), concernant le(s) bien(s) cadastré(s) :

- D 1439 situé « 7, impasse de la Tortue »

- D 1441 situé « Saint-Gennefort »

La Maire de SEIGY décide de renoncer au droit de préemption sur le(s) bien(s) cadastré(s) :

- D 1439 situé « 7, impasse de la Tortue »

- D 1441 situé « Saint-Gennefort »

**h) DECISION 2024-99 : Renonciation au Droit de Prémption Urbain sur les biens E 982 - D 581 - D582 - E 92 - E 94 - E 110**

Vu la Déclaration d'Intention d'Aliéner n°04123924U0020, reçue le 23 octobre 2024, émanant de Maître Sylvie LEDRU, notaire à Saint Aignan (41), concernant le(s) bien(s) cadastré(s) :

- E 982 situé « 32, rue de la Penauderie »

- D 581, D 582 situé « Pièces du Carroir »

- E 92, E 94, E 110 situé « La Penauderie »

La Maire de SEIGY décide de renoncer au droit de préemption sur le(s) bien(s) cadastré(s) :

- E 982 situé « 32, rue de la Penauderie »

- D 581, D 582 situé « Pièces du Carroir »

- E 92, E 94, E 110 situé « La Penauderie »

**i) DECISION 2024-100 : Réparation DEXTRA M49 - Remplacement pochette de joint**

Considérant la nécessité d'entretenir les véhicules

Considérant le devis présenté par NOREMAT,

La mission d'achat de pièces est confiée à :

NOREMAT - 10, rue de l'Auge - ZA les Bréandes - 89000 PERRIGNY

Cette mission s'élève à 270.10 € HT soit 324.12 TTC.

**j) DECISION 2024-101 : Réparation DEXTRA M49 - TRAVAUX DE SOUDURE**

Considérant la nécessité d'entretenir les véhicules

Considérant le devis présenté par NOREMAT,

La mission de travaux de soudure et de remplacement tampon est confiée à :

NOREMAT - 10, rue de l'Auge - ZA les Bréandes - 89000 PERRIGNY

Cette mission s'élève à 491,20 € HT soit 589,44 TTC.

**k) DECISION 2024-102 : Location salle polyvalente des 16 et 17 novembre 2024**

Vu le règlement intérieur de la salle polyvalente,

Vu la délibération du conseil municipal N°77/2023 en date du 23 novembre 2023 relatif aux tarifs communaux pour l'année 2024.

Il est conclu entre la commune de Seigy et xxxxx un contrat de location de la salle polyvalente des 16 et 17 novembre 2024.

Le coût de la location est de 435€.

**l) DECISION 2024-103 : Location salle polyvalente du 29 novembre au 1er décembre**

Vu le règlement intérieur de la salle polyvalente,

Vu la délibération du conseil municipal N°77/2023 en date du 23 novembre 2023 relatif aux tarifs communaux pour l'année 2024.

Il est conclu entre la commune de Seigy et le Comité des Fêtes de Seigy un contrat de location de la salle polyvalente du 29 novembre au 1er décembre 2024.

Le coût de la location est exonéré.

**m) DECISION 2024-104 : Location salle polyvalente du 5 au 9 décembre 2024**

Vu le règlement intérieur de la salle polyvalente,

Vu la délibération du conseil municipal N°77/2023 en date du 23 novembre 2023 relatif aux tarifs communaux pour l'année 2024.

Il est conclu entre la commune de Seigy et xxxxx un contrat de location de la salle polyvalente du 5 au 9 décembre 2024.

Le coût de la location est de 405€.

**n) DECISION 2024-105 : Location salle polyvalente du 24 au 25 décembre 2024**

Vu le règlement intérieur de la salle polyvalente,

Vu la délibération du conseil municipal N°77/2023 en date du 23 novembre 2023 relatif aux tarifs communaux pour l'année 2024.

Il est conclu entre la commune de Seigy et xxxxx un contrat de location de la salle polyvalente du 24 au 25 décembre 2024.

Le coût de la location est de 225€.

**o) DECISION 2024-106 : Location salle polyvalente du 3 mai 2025**

Vu le règlement intérieur de la salle polyvalente,

Vu la délibération du conseil municipal N°54/2024 en date du 10 octobre 2024 relatif aux tarifs communaux pour l'année 2025.

Il est conclu entre la commune de Seigy et xxxx un contrat de location de la salle polyvalente du 3 au 4 mai 2025.

Le coût de la location est de 440€.

**p) DECISION 2024-107 : Location salle polyvalente du 10 au 11 mai 2025**

Vu le règlement intérieur de la salle polyvalente,

Vu la délibération du conseil municipal N°54/2024 en date du 10 octobre 2024 relatif aux tarifs communaux pour l'année 2025.

Il est conclu entre la commune de Seigy et xxxx un contrat de location de la salle polyvalente du 10 au 11 mai 2025.

Le coût de la location est de 440€.

**q) DECISION 2024-108 : Réparation chaudière 2 Rue du gué**

Considérant la nécessité d'entretenir les chaudières des logements,

Considérant le devis présenté par RDS PLOMBERIE CHAUFFAGE,

La mission de réparation de la chaudière au 2 Rue du Gué est confiée à :

RDS PLOMBERIE CHAUFFAGE - 655 RUE DE LA FORET - 41110 SAINT AIGNAN

Cette mission s'élève à 223,92 € HT soit 268,70 TTC.

**r) DECISION 2024-109 : sauvegarde du parc informatique**

Considérant la nécessité de sauvegarder les données du parc informatique,

Considérant que le contrat en cours est arrivé à échéance,

Considérant les devis présentés par AIDICOM et TOSHIBA,

La mission de mise en place d'une sauvegarde locale et d'un cloud est confiée à :

AIDICOM - 8 RUE LOUIS PASTEUR - ZA LES PLANTES - 41140 NOYERS SUR CHER

Cette mission s'élève à 2 943,41 € HT soit 3 532,09 € TTC pour le support de sauvegarde et à 390,00 € HT soit 468,00 € TTC pour le cloud.

**s) DECISION 2024-110 : Renonciation au Droit de Prémption Urbain sur le bien D 1204**

Vu la Déclaration d'Intention d'Aliéner n°04123924U0021, reçue le 4 novembre 2024, émanant de Maître Sylvie LEDRU, notaire à Saint Aignan (41), concernant le(s) bien(s) cadastré(s) :

- D 1204 situé « 10, rue des Tous Vents »

La Maire de SEIGY décide de renoncer au droit de prémption sur le(s) bien(s) cadastré(s) :

- D 1204 situé « 10, rue des Tous Vents »

**t) DECISION 2024-111 : Passage à la fibre salle polyvalente**

Considérant la fin du réseau cuivre,

Considérant la nécessité de passer à la fibre,

Considérant le devis de notre prestataire téléphonique CONNECT SERVICES,

La mission de mise en place de la fibre à la salle polyvalente est confiée à :

CONNECT SERVICES - 17 B Bordebure, 37250 Sorigny

Cette mission s'élève à 88 € HT soit 105,60 € TTC pour l'installation et à 65,00 € HT soit 78,00 € TTC pour l'abonnement fibre avec téléphone inclus.

**u) DECISION 2024-112 : Renonciation au Droit de Prémption Urbain sur le bien D 1416**

Vu la Déclaration d'Intention d'Aliéner n°04123924U0023, reçue le 14 novembre 2024, émanant de Maître Sylvie LEDRU, notaire à Saint Aignan (41), concernant le(s) bien(s) cadastré(s) :

- D 1416 situé « 11, quai des cochards »

La Maire de SEIGY décide de renoncer au droit de prémption sur le(s) bien(s) cadastré(s) :

- D 1416 situé « 11, quai des cochards »

**v) DECISION 2024-113 : Location salle polyvalente du 23 novembre 2024**

Vu le règlement intérieur de la salle polyvalente,

Vu la délibération du conseil municipal N°77/2023 en date du 23 novembre 2023 relatif aux tarifs communaux pour l'année 2024.

Il est conclu entre la commune de Seigy et XXXXX un contrat de location de la salle polyvalente pour le 23 novembre 2024.

Le coût de la location est de 220€.

**w) DECISION 2024-114 : Location salle polyvalente du 14 janvier 2025**

Vu le règlement intérieur de la salle polyvalente,

Vu la délibération du conseil municipal N°54/2024 en date du 10 octobre 2024 relatif aux tarifs communaux pour l'année 2025.

Il est conclu entre la commune de Seigy et XXXX un contrat de location de la salle polyvalente pour le 14 janvier 2025.

Le coût de la location est de 190€.

**x) DECISION 2024-115 : Location salle polyvalente des 11 et 12 octobre 2025**

Vu le règlement intérieur de la salle polyvalente,

Vu la délibération du conseil municipal N°54/2024 en date du 10 octobre 2024 relatif aux tarifs communaux pour l'année 2025.

Il est conclu entre la commune de Seigy et xxxxxx un contrat de location de la salle polyvalente pour les 11 et 12 octobre 2025.

Le coût de la location est de 225€.

**y) DECISION 2024-116 : entretien annuel 2025 du talus résidence des cordeaux**

Vu la nécessité d'entretenir le talus,

Vu le devis d'INTERVAL,

La mission d'entretien du talus de la Résidence des Cordeaux est confiée à :

INTERVAL 49 rue du Moulin à Vent – 41140 Noyers sur Cher

Cette mission s'élève à 2 631,00 € HT (TVA non applicable, art 293-B du CGI) et sera effectuée sur le budget 2025.

## **z) DECISION 2024-117 : mise à jour du tableau de classement des chemins ruraux sur l'ensemble de la commune**

Vu les devis de GEOPLUS et de la SAFER,

Vu le mail de la SAFER retirant son offre,

La mission de mise à jour du tableau de classement des chemins ruraux sur l'ensemble de la commune est confiée à :

GEOPLUS – 23 RUE CHAMPIONNERIE – 41110 SAINT AIGNAN

Cette mission s'élève à 5400,00 € HT soit 6 480,00 € TTC et sera effectuée sur le budget 2025.

## **aa) DECISION 2024-118 : Achat de petits matériels**

Vu la nécessité d'entretenir le talus,

Vu les devis des ETS THOMAS et de CUVIER JAVELIER,

La mission de fourniture de petits matériels est confiée à :

CUVIER JAVELIER – 23 BOULEVARD PHILIPPE AUGUSTE – 41400 MONTRICHARD

Cette mission s'élève à 119,73 € HT soit 143,68 € TTC.

## **IV. DATES PROCHAINS CONSEILS ET COMMISSIONS**

**10 décembre à 17 h 15 : commission voirie (sous réserve d'avoir obtenu la réactualisation des devis)**

**13 décembre à 18 h 00 : commission finances pré-bilan de l'année 2024.**

**15 décembre à 15 h 00 : spectacle de Pierre et le Loup.**

**17 décembre : contrôle réglementaire du terrain multisports**

**19 décembre : conseil municipal à 18 h 15.**

**11 janvier : cérémonie des vœux à 17 h 00.**

**16 janvier : conseil municipal**

**28 janvier à 14 h 00 : commission cimetière.**

## **V. QUESTIONS DIVERSES**

### **A. Intervention de Françoise PLAT**

#### **- Commémoration du 5 décembre**

Françoise PLAT relate au conseil municipal avoir eu une demande pour qu'une cérémonie ait eu à Seigy l'année prochaine. Elle n'est pas contre mais explique qu'il existe déjà une réunion cantonale. Cette année par exemple, la réunion cantonale était à Saint-Romain-Sur-Cher et une autre cérémonie était organisée à Saint-Aignan. Peu de monde était présent à Saint-Aignan. Les personnes intéressées par cette manifestation se rendent à la réunion cantonale.

#### **- Travaux du Syndicat d'adduction d'eau potable et d'assainissement Saint-Aignan/Seigy**

Elle fait un point sur le déroulement des travaux d'interconnexion.

#### **- Proposition de spectacle du conseil départemental**

Elle explique que le conseil départemental a sélectionné la commune de Seigy pour proposer un concert gratuit en extérieur le 7 ou 8 août. La commune a à sa charge :

- l'identification du lieu du spectacle (en plein air) avec raccordement électrique

- la mise à disposition d'une salle de repli en cas d'intempéries
- la mise à disposition d'un local pour accueillir les artistes ("loges" avec un point d'eau)
- la prise en charge des repas des équipes artistiques le soir du spectacle (repas chauds pour 4 à 8 personnes selon la programmation en cours d'élaboration)
- le prêt, l'installation et le rangement des chaises, bancs pour l'accueil du public
- le soutien logistique et technique auprès des équipes artistiques le jour de l'événement
- l'accueil du public

Les élus sont d'accord et les référents pour ce concert seront Yvette MASSET et Françoise PLAT.

- Spectacle de Pierre et le Loup

Françoise PLAT informe qu'il y a déjà quelques réservations.

Elle fait des gâteaux si d'autres veulent en faire...

- Sainte Barbe 7 décembre 2024 à 14 h 00

Ce sera la dernière au Centre de secours de Saint-Aignan

Une discussion s'ouvre sur le devenir du futur Centre de secours « avancé ».

Jean-Luc ESNAULT demande si Françoise PLAT a des informations sur le fait qu'il ne serait ouvert que 4 mois par an.

Elle répond que cela n'a pas été expliqué comme cela aux maires concernés lors de la dernière réunion.

Elle refait un bref rappel de l'historique des réunions. Le centre de secours de Saint-Aignan doit fermer mais un Centre avancé, sur un terrain acheté par la Commune de Saint-Aignan, doit être créé. Il passe en priorité pour être ouvert rapidement.

Jean-Luc ESNAULT s'interroge sur les risques pour la population avec le pont à traverser pour les secours en période d'affluence.

**B. Intervention de Bruno MAZIOU**

Il demande si le contrat du balayage de voirie est reconduit.

Pascal BRAULT lui répond qu'il a été reconduit en juin 2024, par faute des délais légaux pour le dénoncer.

La balayeuse passe à des endroits qui ne sont pas nécessaires selon lui.

**C. Intervention de Françoise PLAT**

Elle demande si les élus souhaitent organiser un repas après les vœux du maire du 11 janvier.

Benoit DEFFIÉ s'en occupe entrée-plat- dessert + fromages et vins. Environ 20€ par personne sur les deniers personnels de chacun.

Il faudra faire un coupon-réponse.

Jean-Luc ESNAULT informe benoit DEFFIÉ qu'il reste du vin dans « la cuisine » de la mairie.

**D. Intervention de Pascal BRAULT**

- Il informe qu'il est toujours en attente de devis pour la commission voirie.

- les travaux pour le fossé de Galerne :

Les modules seront livrés le 12 décembre et les travaux se dérouleront du 16 au 20 décembre.

- Entretien du Chemin Intercommunal SEIGY-CHATEAUVIEUX

Il rappelle qu'il a été convenu que chaque commune réalise les travaux une fois sur deux. La commune de Seigy réalisera ces travaux les 19 et 20 décembre.

- Problème sur le tracteur New Holland

Il passe en révision jeudi 6 décembre pour un problème de boîte de vitesses. Affaire à suivre...

**E. Intervention d'Yvette MASSET**

- Bilan Marche Rose

Cette année a été un succès : 180 participants.

2 articles sont parus dans la nouvelle république ( 21/10/2024 et 21/11/2024) : 1 136,70 € récoltés ont été transmis à la Ligue contre le cancer.

Yvette MASSET dit que l'organisation lui a demandé beaucoup d'énergie et elle rend hommage à ceux qui l'ont aidé dont Claudy DUVOUX – Evelyne CAIL – Christine CHARBONNIER – Thierry VIAUVY et Patrick ROVIRA.

- Sentier pédagogique

Mme FLUNEAU est venue sur place et a constaté que le sol est trop détrempé pour intervenir pour le moment. Le dessin du labyrinthe a été revu pour qu'il soit plus simple d'entretien. Les plantes ont bien poussé à un endroit et moins à un autre.

Elle explique le projet de réaliser un tunnel d'accès à une cabane avec la participation des élèves de l'école. Les dépliants pour le sentier pédagogique seront bientôt commandés.

**F. Intervention de Florence FOUSSIER**

- Remise des bénéfices du marché semi-nocturne

Ils ont été remis aux bénévoles de la Croix-Rouge comme cela avait été indiqué dans les précédents conseils. Le responsable de la croix rouge propose une réunion pour établir un plan pour l'installation des tentes notamment.

- Conférence des maires SCOT

La première idée est de limiter les activités type pat à pain, feuillette,... le SCOT s'étend sur 2 Communautés de Communes. Le territoire concerné va de Romorantin à St Georges. Il faudrait que cela avance assez vite.

- Distillerie

Bruno MAZIOU et les agents techniques sont intervenus.

L'entreprise VEZIN a terminé les maçonneries. Les menuiseries seront livrées en janvier.

Les employés ont revu les 2 portes coulissantes pour sécuriser le bâtiment.

- 2 rue du Gué

Le pignon est en train de s'ouvrir. M VEZIN est intervenu. Les employés ont coupé la haie pour permettre la réalisation des travaux.

- Inondations Rue de la Graine de Beurre

À la suite des inondations d'octobre, elle informe au conseil municipal qu'en cas d'inondation il serait souhaitable d'enclencher l'éclairage public en marche forcée. Cela sécurise les habitants et les interventions.

Françoise PLAT demande qu'on lui montre la manipulation à réaliser pour réactiver l'éclairage public et où cela se situe.

Florence FOUSSIER répond qu'il y a deux armoires à activer : une à la salle des fêtes et une dans la rue du cimetière sur le poteau d'éclairage public.

- Porte d'entrée de la mairie  
L'entreprise VASSEUR, qui a posé la porte, est intervenue une première fois et doit revenir terminer car la porte était encore sous garantie décennale.
  
- Illuminations de Noël  
Elles ont été posées ainsi que les 2 traversées de route. Pour le logo, les employés vont installer une traverse en haut pour éviter que les poteaux ne se rapprochent davantage.  
Jeudi 12 au matin il vous est proposé un atelier pour réaliser d'autres décorations pour les fenêtres et le sapin de la salle des fêtes.
  
- Point sur la situation d'un de nos administrés  
M X qui est en grande difficulté a reçu la visite de l'assistante sociale, pour donner suite à notre demande. Une personne de la MDPH l'accompagnait. Un second rendez-vous est prévu.  
Il va encore passer l'hiver dans des conditions difficiles. Il a eu des propositions mais il ne souhaite pas quitter son logement.
  
- Aménagement du jardin à côté de l'église  
La commission s'est réunie pour finaliser le projet et savoir ce qui serait souhaitable d'exécuter en régie ou par des entreprises.  
Le projet doit être estimé et un plan réalisé. Une demande de DDAD sera réalisée dès que ces éléments seront connus.
  
- Ombrières Zoo Parc de Beauval  
2 ombrières sur les parkings du Zoo Parc de Beauval seront installés prochainement. Il s'agit des parkings situés sur la gauche en allant vers le zoo sur la Route de Beauval.
  
- COPIL pour le Zoo Parc de Beauval  
Une réunion était organisée à la Préfecture. Le Zoo Parc de Beauval a des projets d'urbanisme. Ces réunions sont organisées dans le cadre du futur PLUI. Il y a deux projets sur SEIGY.
  
- Téléthon 2024  
La commune a accueilli des manifestations pour le Téléthon 2024 pendant plusieurs jours.
  
- Réunion avec l'Architecte des Bâtiments de France (ABF)  
Cette réunion avait pour but de sensibiliser les communes à l'implantation de panneaux photovoltaïques dans des endroits qui devraient être protégés. Elle n'empêchera pas les panneaux solaires mais des préconisations seront données.  
Elle a suggéré aux communes d'adhérer au EPFLI (établissement public foncier local interdépartemental) : adhésion, gratuite.
  
- Courrier M ABADIE  
Elle explique avoir reçu un courrier.

## **G. Intervention de Françoise PLAT**

### Réunion du Sentier du Cher

L'association veut nettoyer le passage du sentier.

Un devis a été demandé à INTERVAL pour nettoyer le passage qui s'élève à 9 000,00 €.

Il leur faut 3 passerelles dont une à Seigy, qui est « indispensable » au projet. Elles sont estimées à 75 000,00 € qui seraient pris en charge par la communauté de Communes Val de Cher Controis.

M AUGÉ dit qu'il faut demander l'autorisation aux riverains de passer. Il a demandé à la Commune d'intervenir alors que ce travail a été fait par l'association avec les autres.

Le sentier ne sera que pour les piétons.

#### **H. Intervention de Jean-Luc ESNAULT**

##### - SMIEEOM

Les conteneurs devant la salle polyvalente devraient être installés dans la première quinzaine de décembre (verre-papier-plastiques).

Une réunion a été organisée avec la conseillère aux décideurs locaux - Mme Audrey GRIDAINE : elle a expliqué l'augmentation de la taxe TGAP et la création d'une nouvelle taxe carbone.

Il faut 2 millions 6 pour acheter des bacs jaunes pour l'ensemble des habitations.

Une étude est lancée pour l'installation d'une ressourcerie à Contres.

La rénovation des déchèteries de Montrichard et de Noyers est envisagée. La fréquentation de celle de Montrichard étant plus importante les travaux commenceront par celle-ci.

Les déchets verts seront traités à ciel ouvert.

##### - Ombrière sur le dépôt communal

Le montage débutera en janvier.

La commune n'a pas à sa charge les travaux en cours pour répondre à la question d'Yvette MASSET.

##### - Le Nouvel Espace du Cher

Les travaux ne seront pas commencés avant 2026. Il faut que cela passe devant une commission qui décidera de l'ordre et du choix.

##### - Demande de travaux auprès de la police de l'eau à la suite des inondations

Les demandes ont été envoyées à la police de l'eau pour savoir ce qu'il faudra faire administrativement sur les travaux suggérés dans le rapport établi par leurs services lors de leur passage.

##### - Réunion de pré-préparation de bilan du budget

Ça lui paraît correct. La commune gère bien.

Fin de séance 21 h 00.

## LISTE DES DELIBERATIONS du Conseil Municipal du 5 décembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 5 décembre, à 18 heures 15 minutes, le conseil municipal, régulièrement convoqué le 28 novembre 2024, s'est réuni à la Mairie dans la salle du conseil, en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Madame Françoise PLAT, maire. La convocation a été affichée le 29 novembre 2024.

**Étaient présents :** Mesdames Françoise PLAT - Yvette MASSET - Florence FOUSSIER - Claude DUVOUX- Evelyne CAIL et Messieurs Jean-Luc ESNAULT - Pascal BRAULT - Bruno MAZIOU - Pedro BÄCHLER - François VIGREUX- Benoit DEFFIE

**Étaient absents excusés :** Patrick MOREL - Annik MOREL ayant donné pouvoir à Françoise PLAT.

**Était absent :** Sylvain DECOURS

Madame Françoise PLAT, Maire, fait l'appel, le quorum étant atteint l'assemblée peut délibérer.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121 - 7 du Code général des collectivités territoriales.

Madame Claude DUVOUX est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

N° d'ordre	Délibérations	Rapporteurs	Décision
58/2024	APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 5 DECEMBRE 2024	Françoise PLAT	Approuvée
59/2024	APPROBATION DU RAPPORT DE LA CLECT DU 30 NOVEMBRE 2023 CONSECUTIF AU TRANSFERT DES CHARGES LIEES A LA CONTRIBUTION AU SDIS (VERSION CORRIGÉE)	Françoise PLAT	Approuvée
60/2024	RAPPORT D'ACTIVITE 2023 DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE DISTRIBUTION D'ELECTRICITE DE LOIR-ET-CHER	Françoise PLAT	Approuvée
61/2024	DROIT DE PREEMPTION URBAIN – RENONCIATION – BIEN SITUE AU 11 QUAI DES COCHARDS	Françoise PLAT	Approuvée
62/2024	ACQUISITION DE LA PARCELLE CADASTRÉE SECTION A N°354	Françoise PLAT	Approuvée
63/2024	DEMANDE DE DETR/DSIL 2025 - CREATION DE LOGEMENTS AU 3 ET 5 RUE DU GUE EN CENTRE BOURG	Françoise PLAT	Approuvée
64/2024	DEMANDE DE SUBVENTION DE DOTATION DE SOLIDARITE RURALE 2025 - CREATION DE LOGEMENTS AU 3 ET 5 RUE DU GUE EN CENTRE BOURG	Françoise PLAT	Approuvée
65/2024	DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS D'ACCELERATION DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE « FONDS VERT » - FRICHES - CREATION DE LOGEMENTS AU 3 ET 5 RUE DU GUE EN CENTRE BOURG	Françoise PLAT	Approuvée
66/2024	SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU ASCS COUFFY-SEIGY	Françoise PLAT	Approuvée
67/2024	SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AUX AMIS DU VIEUX MONTRICHARD	Françoise PLAT	Approuvée
68/2024	ADHESION « MEMBRE ASSOCIÉ » AU COMITE DE RANDONNEES LOIR ET CHER	Françoise PLAT	Approuvée
69/2024	REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC GAZ 2024	Françoise PLAT	Approuvée
70/2024	DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N°3	Françoise PLAT	Approuvée

N° d'ordre	Autres points à l'ordre du jour
III	DECISIONS DE LA MAIRE
IV	DATES PROCHAINS CONSEILS ET COMMISSIONS
V	QUESTIONS DIVERSES

Affichée et Mise sur le site le .....20/12/2024.....

La secrétaire de séance,



Claude DUVOUX



La Maire,



Françoise PLAT

